

nement. Quel que soit le parti au pouvoir, elle est chargée de prendre des décisions sur les questions importantes du tarif, et il est donc logique qu'elle possède la confiance du Gouvernement. En retour, le Gouvernement doit posséder la confiance de la commission. De même que notre Chambre représente les vues du peuple, telles qu'il les a exprimées aux élections, de même la commission projetée du tarif, chargée d'exprimer les vues du Gouvernement et de l'aider dans les questions tarifaires, devrait refléter les vues du Gouvernement au pouvoir. Je le répète, la seule manière de faire, c'est de limiter la durée de l'existence de la commission à la période où restera au pouvoir le Gouvernement qu'elle conseille et de permettre au gouvernement suivant, qui représentera peut-être un point de vue tout à fait différent des électeurs, de choisir les conseillers de son choix au point de vue douanier.

A mon avis, la question soulevée dans l'amendement est la question capitale. Non qu'il n'y en ait pas d'autres importantes. Par exemple, la proposition de décréter l'inéligibilité d'un commissaire à la Chambre des communes dans les deux ans qui suivront le jour où il aura cessé d'être membre de la commission, est une disposition inusitée et tout à fait inouïe dans notre législation, mais passons. Tout en sachant l'inutilité de la chose, j'exhorte le plus vigoureusement possible mon honorable ami à faire de cette commission simplement la servante du gouvernement au pouvoir, aux fins de recueillir et de résumer les pièces et témoignages et de faire au Gouvernement à ce sujet des rapports susceptibles d'inspirer ses projets de loi douaniers, laissant les gouvernement suivants libres de choisir des conseillers qui représentent l'opinion des électeurs exprimée aux bureaux de scrutin.

(L'amendement (de M. Ilsley), mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTE POUR:

MM.

Ahearn,
Beaubien,
Blair,
Bouchard,
Buckley,
Butcher,
Casgrain,
Cayley,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Dumaine,
Factor,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,

MM.

Fraser (Northumberland),
Girouard,
Hall,
Hanbury,
Heaps,
Heenan,
King,
Lapointe,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McKenzie (Assiniboia),
McMillan
(Huron-Sud),
McPhee,

Mercier (Laurier-Outremont),
Motherwell,
Munn,
Parent,
Perras,
Ralston,
Rinfret,
Roberge,
St-Père,

MM.

Anderson (Halton),
Arsenault,
Baribeau,
Beaubier,
Belec,
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Campbell,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Ernst,
Fraser (Caribou),
Ganong,
Gardiner,
Geary,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Johnstone,
Jones,
Kennedy
(Peace-River),
Lafèche,
Laurin,
LaVergne,
Loucks,
Luehkovich,
Macdonald (King),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan
(Saskatoon),
MacNicol,
McGillis,

Sanderson,
Stewart
(Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Veniot,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young.—47.

ONT VOTE CONTRE:

MM.

McGregor,
McLure,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Murphy,
Myers,
Neill,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Quinn,
Rhodes,
Rogers,
Ross,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson
(Simcoe-Nord),
Simpson
(Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Silkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Wright.—89.

ONT PAIRE:

(La liste des pairs est fournie par les whips en chef.)

MM.

Arthurs,
Bell (Hamilton),
Black (Halifax),
Barber,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bowman,
Baker,
Casselman,
Cantley,
Cotnam,

MM.

Boucher,
Mercier (St-Henri),
Dubuc,
Totzke,
Raymond,
Dubois,
Hanson (Skeena),
Bertrand,
Howard,
Cardin,
Hurtubise,